

DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE LILLE CANTON DE TEMPLEUVE COMMUNE DE GRUSON	<b>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>SÉANCE DU 7 JUIN 2022</b>
--	--

Référence	L'an deux mil vingt-deux, le sept du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni exceptionnellement au sein de la salle polyvalente pendant le temps des travaux du Centre-ville, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie provisoire conformément à la Loi.
CR3/2022	
Objet de la délibération	<u>Présents</u> : Olivier TURPIN, Maire – Mélanie DAZIN-DESLANDES, Thierry MASQUELIER, Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Adjoint – Audrey VANHERSECKE, Thibault TISON, Alexia GAILLET, Jean-Claude HAUTCOEUR, Sabrina WATRELOT (arrivée en cours de séance), Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Aimé DUQUENNE, Isabelle DESCAMPS (arrivée en cours de séance), Conseillers municipaux.  <u>Excusé</u> : Jacques DURIEU qui donne pouvoir à Isabelle DESCAMPS.  <u>A été nommée secrétaire de séance</u> : Mélanie DAZIN-DESLANDES.
Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 juin 2022	
Membres du Conseil Municipal	<u>COMTE-RENDU N°CR3/2022 DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2022</u>
En exercice : 15 Présents : 14	
Date de la convocation	
1 <sup>er</sup> juin 2022	

Après approbation à la majorité (12 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention) de la **délibération municipale n°2022-25 portant procès-verbal de la séance précédente en date du 5 avril 2022**, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

**DÉLIBÉRATION N°2022 - 26 – AFFAIRES SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES – ALSH ÉTÉ 2022 – TARIFS « SÉJOUR » - APPROBATION.**

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 14 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

**DÉLIBÉRATION N°2022 - 27 – AFFAIRES SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES – ALSH ÉTÉ 2022 – TABLEAU DES EFFECTIFS ET RÉMUNÉRATION – APPROBATION.**

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 14 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

**DÉLIBÉRATION N°2022 - 28 – AFFAIRES CULTURELLES – MISE EN RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES VILLES D'ANSTAING, FOREST-SUR-MARQUE, GRUSON ET TRESSIN– APPROBATION DE L'AVENANT N°1.**

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 12 voix pour – 0 voix contre – 1 abstention (Isabelle DESCAMPS) – 1 ne prend pas part au vote (Valère CARETTE en tant que Président de l'Association « Culture(s) à Gruson »).

**DÉLIBÉRATION N°2022 - 29 – URBANISME ET TRAVAUX / SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT – PARKING MÉTROPOLITAIN RUE CALMETTE – DÉNOMINATION NOUVELLE – APPROBATION.**

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 15 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

**Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 13**

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les an, mois et jour  
susdits. Pour copie conforme,

Le Maire

Olivier TURPIN



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Transmis en préfecture le 10/06/2022  
Publié sur le site Internet le 10/06/2022